

Compte-rendu provisoire de l'assemblée des conseillers du 03 février 2022

**Nombre de votants : 13 présents et 5 procurations, soit un total de 18
1 invité**

Membres votants présents en visioconférence :

- M. Philippe SETTON, ambassadeur
- M. Nicolas THIRIET, ministre conseiller
- M. Stéphane MARTIN, conseiller culturel
- M. Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au service culturel de l'Ambassade
- Mme Anne-Laure Campels, directrice générale de la Fondation
- M. Claude OULHEN, secrétaire général de la Fondation
- Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseure adjointe
- M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du Primaire
- M. René CARRAZ, représentant des parents d'élèves
- M. Pierre-François VILQUIN, représentant des parents d'élèves
- M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire
- M. François ROUSSEL, conseiller consulaire
- M. Patric PACHON, représentant des anciens élèves

Membres votants absents avec procuration :

- M. Gilles ALMOSNINO, coordonnateur de l'AEFE en Asie (procuration à Mme CAMPELS)
- M. Jean-François HUREAU, consul (procuration à M. MARTIN)
- Mme Marika PIRIOU, adjointe du consul (procuration à M. MARTIN)
- Mme Christine SIMON, secrétaire générale de l'Ambassade (procuration à Mme CAMPELS)
- Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA, gestionnaire comptable-Régie attachée à l'Ambassade (procuration à Mme CAMPELS)

Membre invité présent :

- M. Jean-Marc LISNER, conseiller consulaire invité (présent jusqu'à 18h25)

Membres votants absents excusés :

- M. Thierry VIAL, IEN en poste à Hanoï
- M. Armel CAHIERRE, président de la CCIFJ

Membre invité absent :

- Mme Marie-Josée MARIE, conseillère consulaire invitée

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h10

Secrétaire de séance : M. SANSEBASTIAN

Secrétaire de séance adjoint : M. CARRAZ

Mme la Proviseure remercie les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est ouverte en visioconférence à 18h10

1. Désignation du président de séance

Monsieur l'Ambassadeur assure la présidence de cette séance.

2. Adoption du PV de l'assemblée des conseillers du 08 février 2021

Le conseiller consulaire François Roussel propose l'ajout suivant (dernière page, vote sur la proposition de budget)
"Abstention : 4 ; les parents disent s'abstenir en raison de l'existence de hausses, même s'ils comprennent la nécessité d'équilibrer le budget. Le conseiller consulaire François Roussel explique son abstention par la même raison"

Le procès-verbal est adopté avec cet ajout à l'unanimité.

3. Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs

Lecture est donnée de la liste :

- Nouveaux administrateurs :

Monsieur Marc-Antoine HUREAU, consul
Madame Anne-Laure Campels, directrice générale de la Fondation
Monsieur Alexandre DUBOS, représentant élu des personnels

- Nouveaux membres invités au conseil d'administration :

Madame Marie-Josée MARIE, conseillère consulaire
Monsieur Jean-Marc LISNER, conseiller consulaire
Monsieur Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français au service culturel de l'Ambassade

- Nouveaux conseillers :

Monsieur Nicolas THIRIET, ministre conseiller,
Monsieur Marc-Antoine HUREAU, consul
Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA, gestionnaire-comptable-Régie, attachée à l'Ambassade
Monsieur Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au service culturel de l'Ambassade
Madame Anne-Laure Campels, directrice générale de la Fondation

- Nouveaux conseillers invités :

Madame Marie-Josée MARIE
Monsieur Jean-Marc LISNER

Des sièges sont actuellement vacants :

- M. Fabvre, auditeur français au conseil d'administration, a présenté sa démission de cette fonction.
- Mme Ounsamone, conseillère culturelle adjointe, est partie de l'Ambassade pour d'autres fonctions en France
- En l'absence de candidatures, le siège de représentant des personnels invité au CA et les sièges de représentants du personnel à l'assemblée des conseillers sont non pourvus.

4. Présentation du budget 01 avril 2022-31 mars 2023

Madame CAMPELS, directrice générale de la Fondation présente ce projet de budget.

Ce budget s'inscrit, pour la 3ème année consécutive, dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de la pandémie qui a entraîné une quasi-fermeture des frontières du Japon.

Aussi, la problématique de ce budget est celle de la concomitance de 2 éléments opposés :

- une augmentation des dépenses structurelles et fonctionnelles due à l'ouverture du 2ème site, dit l'Annexe, ainsi qu'à une structure en croissance sur le secondaire (collège en particulier)
- une stagnation des effectifs en raison de la fermeture des frontières et de l'impossibilité pour de nombreuses familles d'arriver sur le territoire japonais et donc, des prévisions de recettes insuffisantes à couvrir l'augmentation des dépenses.

L'objectif est donc pour l'année à venir de contenir le déficit que la conjonction de ces 2 facteurs va entraîner.

Pour ce faire, les pistes explorées et retenues dans ce projet sont les suivantes :

- la réduction, quand cela est possible, des dépenses. Cette réduction ne peut suffire car de nombreuses lignes ne peuvent être réduites de manière significative
- une augmentation mesurée et réaliste des droits de scolarité, des frais de transport et du périscolaire. La hausse proposée de l'ordre de 2% ne peut à elle seule permettre l'équilibre du budget et des différents services.
- un prélèvement sur le fond de réserve de l'établissement afin d'équilibrer ce budget.

La politique d'investissement de l'établissement ne pouvant être gelée (amélioration permanente du cadre de vie et de travail), et la montée des cohortes ainsi que l'ouverture du nouveau site ne permettant pas des réductions de dépenses à moyen terme, il est donc indispensable pour les années à venir de travailler à une augmentation des recettes. La hausse des frais de scolarité ne pouvant être que mesurée et raisonnable afin de ne pas mettre en difficulté les familles, il est indispensable de viser une augmentation des effectifs. Il paraît optimiste de prévoir une réouverture des frontières ; cela signifie donc qu'une politique de communication à destination de familles déjà installées sur le sol japonais mais ne scolarisant pas son enfant au lycée doit être élaborée et mise en œuvre.

Présentation détaillée du budget et des différents services par M. Oulhen.

Le DAF précise que le chiffre de 1480 élèves prévus n'est pas atteint. A ce jour, 1444 élèves sont scolarisés.

La fermeture des frontières japonaises a empêché l'arrivée de 40 élèves en janvier 2022.

Les tableaux transmis en vue de la préparation de cette assemblée montrent des prévisions budgétaires au 31 mars déficitaires pour un montant de presque 100 millions de yens. Dans ces conditions, le budget 2022/2023 sera impossible à équilibrer car les prévisions d'effectifs ne correspondent pas et il y a une hausse inévitable des dépenses liées à l'ouverture de l'Annexe en septembre. Cette ouverture entraîne à la fois une hausse des coûts de fonctionnement et une hausse de la masse salariale (création de postes : 0,5 poste agent accueil ; 0,5 poste BCD ; 1 poste agent de maintenance, 1 poste de technicien informatique, 1 assistant d'éducation).

Dans ce contexte, on se base sur une nouvelle prévision des effectifs à 1480 élèves à la rentrée de septembre 2022.

Le budget prévisionnel est calculé avec une hausse de 2% des frais de scolarité pour à la fois couvrir le GVT de la masse salariale actuelle et une partie de la masse salariale additionnelle liée à l'ouverture de l'Annexe.

L'ouverture confirmée ce jour des sections internationales américaine et japonaise entraîne également la création de postes d'enseignants mais la masse salariale correspondante sera couverte par la tarification spécifique de ces sections. M. Oulhen précise qu'une hausse des frais de scolarité d'1 point représente un gain de 12 millions de yens.

La hausse des frais de scolarité ne peut donc pas être la seule variable d'ajustement et il va également falloir puiser sur le fond de roulement de l'établissement.

Pour entrer dans le détail, concernant le service périscolaire, le budget prévisionnel prévoit un fonctionnement à la normale entre septembre 2022 et mars 2023. A noter que pour le moment, ce service ne fait fonctionner que la garderie alors qu'il supporte des charges incompressibles sans recettes pour compenser. Le budget prévisionnel ne prévoit pas de hausse des activités périscolaires et de garderie mais une hausse du tarif des navettes périscolaires à 1000 yens par trajet.

Le service transport scolaire fonctionne avec un maximum de 360-365 élèves que nous ne parvenons pas à dépasser. Pour parvenir à l'équilibre de ce budget, proposition est faite d'augmenter le tarif annuel de 5000 yens, soit 500 yens par mois et de réduire la taille de certains bus sur 1 ou plusieurs lignes afin de diminuer les coûts de 10 000 yens par trajet.

En ce qui concerne le service restauration, le budget prévisionnel se base sur un fonctionnement tel que nous le connaissons actuellement mais des décisions ultérieures qui pourraient être prises en Conseil d'Administration pourraient amener une DBM à venir.

Un représentant des parents d'élèves s'étonne d'une nouvelle hausse des tarifs sur le service transport et précise que les bus parvenaient à être remplis hors période Covid. Mme la proviseure répond que c'est un service très difficile à mettre à l'équilibre et il ne peut pas rester en déficit. Une rationalisation des lignes existantes est peut-être à penser.

Le conseiller consulaire François Roussel prend la parole pour rappeler que si le budget concernant la restauration doit être modifié, il est nécessaire d'avoir l'avis de l'assemblée des conseillers sous peine de risque de vice de procédure ; si une nouvelle consultation doit avoir lieu elle pourrait se faire par courriel.

Le conseiller consulaire François Roussel demande si les surfaces en salles que demande la mise en place des Sections Internationales seront aussi compensées par les tarifs spécifiques de celles-ci. M. Oulhen répond que le tarif englobe tous les coûts engendrés par la mise en place des sections internationales. Le conseiller consulaire François Roussel rappelle que les quotités de bourses scolaires sont calculées en tenant compte des tarifs spécifiques des sections internationales.

Le conseiller consulaire François Roussel demande si plutôt que de jouer sur une hausse des tarifs de scolarité, un débat sur une révision de la structure peut être mis en place. Mme Campels répond que les deux seront certainement nécessaires car comme l'a expliqué le DAF, le levier de la hausse des frais de scolarité ne suffira pas. Elle précise qu'en fonction des effectifs actuels, il est peut-être possible de fermer une division en maternelle et une en élémentaire pendant une année ou deux et de les rouvrir à tout moment si les effectifs sont là.

Le conseiller consulaire François Roussel demande des précisions sur les stratégies qui pourraient être adoptées pour attirer un public déjà présent sur le sol japonais. Mme Campels répond que la communication qui sera faite autour de l'ouverture de nos sections internationales et leur valorisation devrait pouvoir attirer certains élèves. Elle mentionne aussi l'accueil réservé aux élèves non francophones dans notre établissement et la réforme en cours sur le lycée avec le BFI (Baccalauréat français International) à l'horizon 2024. Cette communication pourra également se faire sur les spécificités de l'école maternelle à la française.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que la hausse des frais de scolarité est de 13% en moins de 10 ans, largement au-dessus de l'inflation au Japon. Il demande si la hausse de 1% due au GVT sera inévitable tous les ans.

Le DAF explique que selon les grilles salariales en vigueur au LFI Tokyo, les salaires augmentent régulièrement et tous les ans sur les premiers échelons de ces grilles. Un représentant des parents d'élèves fait la proposition de privilégier à compétence équivalente l'embauche d'enseignants qui ont le moins d'ancienneté possible.

L'assemblée se prononce sur un avis concernant ce projet de budget :

- Abstention : 4
- Défavorable : 0
- Favorable : 14

Le conseiller consulaire François Roussel précise qu'il s'abstient car il est difficile d'approuver une augmentation des frais de scolarité même s'il est conscient des efforts qui ont été fait pour la préparation de ce budget.

Un représentant des parents explique son abstention car il est opposé à la hausse des tarifs du transport scolaire. Il demande si cette augmentation pourrait être décidée au troisième conseil d'administration de l'année plutôt qu'à celui-ci.

Le DAF reviendra vers lui par mail pour donner une réponse sur la faisabilité de cette proposition.

M. l'Ambassadeur précise que les services de l'Ambassade et de l'Institut Français au Japon vont bien évidemment relayer les informations sur la nouvelle offre pédagogique du lycée. Les conseillers consulaires précisent qu'ils feront de même à travers leurs différents réseaux.

Un représentant des parents d'élèves remercie le travail qui a été fait sur le budget.

La séance est levée à : 19h25